

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4501**

Intitulé

DE : Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale	Directeur régional des affaires sanitaires et sociales

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

L'éducateur de jeunes enfants exerce les fonctions suivantes :

- Il établit une relation, élabore et met en œuvre le projet éducatif en direction du jeune enfant
- Il établit une relation, élabore et met en œuvre le projet éducatif en coopération avec les parents
- Il conçoit et conduit l'action éducative au sein d'une équipe pluri-professionnelle
- Il élabore l'action éducative et sociale en lien avec les cadres institutionnels, partenariaux et les politiques de la famille et de l'enfance

Domaine de compétences 1 - Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille

Domaine de compétences 2 - Action éducative en direction du jeune enfant

Domaine de compétences 3 - Communication professionnelle

Domaine de compétences 4 - Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

On recense environ 9 000 éducateurs de jeunes enfants (données DREES 1998) employés par les collectivités territoriales (communes, départements) et des associations et structures privées.

Les secteurs d'intervention des éducateurs de jeunes enfants sont :

- Le secteur social : établissements et services d'accueil des enfants de moins de sept ans, établissements et services sociaux, services d'aide à domicile...
- le secteur sanitaire ;
- secteur médico-social ;
- le secteur de l'assistance éducative ;
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation ;
- le secteur de l'éducation ;

et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1202 : Éducation de jeunes enfants

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- La certification comprend :
- L'élaboration et la soutenance d'un mémoire professionnel
 - L'élaboration d'un dossier sur l'accueil du jeune enfant et de sa famille
 - Une épreuve orale relative à la démarche éducative
 - L'élaboration d'un dossier sur une démarche de santé et de prévention
 - Une épreuve écrite portant sur la communication professionnelle et les cadres de l'intervention socio-éducative
 - L'élaboration d'un journal d'observations relatives à la vie d'un groupe sur un terrain de stage
 - Une note de synthèse
 - L'élaboration d'un dossier d'analyse d'un environnement institutionnel

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
En contrat d'apprentissage	X	Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
Après un parcours de formation continue	X	Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, président du jury ; - des formateurs ou enseignants issus des établissements de formation préparant au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine de la petite enfance ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Dispenses de certification pour les titulaires d'un diplôme de travail social de niveau III souhaitant obtenir le diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants Autres certifications : Autres diplômes de travail social de niveau III	

Base légale

Référence du décret général :

- Décret n°2005-1375 du 3 novembre 2005 (Journal officiel du 5 novembre 2005)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 16 novembre 2005 (Journal officiel du 25 novembre 2005)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Info'métiers santé social : 0.825.042.042
(0,15€/mn)

<http://www.social.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :